



Assemblée générale

Distr. générale
4 février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 69 et 138 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Projet de budget-programme pour 2022

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-troisième session extraordinaire

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport donne le détail des ressources nécessaires estimées à 2 824 900 dollars (hors contributions du personnel), qui découlent de la résolution [S-33/1](#) adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-troisième session extraordinaire, tenue le 17 décembre 2021. Il tient lieu d'additif au rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil, à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires ([A/76/524](#)).

II. Dépenses supplémentaires découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session extraordinaire

Résolution [S-33/1](#)

Situation des droits de l'homme en Éthiopie

2. Aux paragraphes 9, 10, 11 et 12 de sa résolution [S-33/1](#), le Conseil :

a) a décidé, pour compléter les travaux de l'équipe chargée de l'enquête conjointe, de créer, pour une période d'un an, renouvelable si nécessaire, une commission internationale d'experts des droits humains sur l'Éthiopie composée de trois experts qui seraient nommés par le Président du Conseil des droits de l'homme et dont le mandat serait le suivant :



- i) mener une enquête approfondie et impartiale sur les violations du droit international des droits de l'homme, les atteintes à ce droit et les violations du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés en Éthiopie qui auraient été commises depuis le 3 novembre 2020 par toutes les parties au conflit, y compris sur toute dimension genrée de ces violations et atteintes, en s'appuyant sur le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la Commission éthiopienne des droits de l'homme ;
 - ii) établir les faits et les circonstances entourant les violations et abus présumés, collecter et préserver les preuves, identifier les responsables, si possible, et rendre ces informations accessibles et utilisables à l'appui des efforts de responsabilisation en cours et futurs ;
 - iii) donner des orientations en ce qui concerne la justice transitionnelle, y compris l'établissement des responsabilités, la réconciliation et l'apaisement, selon que de besoin, et formuler des recommandations sur l'assistance technique à apporter au Gouvernement éthiopien pour l'appuyer dans les domaines de l'établissement des responsabilités, de la réconciliation et de l'apaisement ;
 - iv) collaborer avec toutes les parties prenantes concernées, notamment le Gouvernement éthiopien, y compris les gouvernements des États régionaux, le Gouvernement érythréen, le Haut-Commissariat, l'équipe spéciale interministérielle, la Commission éthiopienne des droits de l'homme, l'Union africaine, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la société civile ;
- b) a prié la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie de lui présenter, à sa cinquantième session, un exposé oral qui serait suivi d'un dialogue, de lui présenter, à sa cinquante et unième session, un rapport écrit dont la présentation serait suivie d'un dialogue, et de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-septième session, un rapport écrit dont la présentation serait suivie d'un dialogue ;
- c) a prié le Haut-Commissariat de continuer de fournir, en consultation avec le Gouvernement éthiopien, des conseils et une assistance technique visant à renforcer les capacités de la Commission éthiopienne des droits de l'homme et du système de justice pénale et la justice transitionnelle, y compris les processus d'établissement des responsabilités et de réconciliation en général ;
- d) a demandé que le mandat prenne effet immédiatement et prié le Secrétaire général de fournir toutes les ressources et les compétences nécessaires, y compris en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre, pour permettre au Haut-Commissariat d'assurer l'appui administratif, technique et logistique requis aux fins de l'application des dispositions de la résolution ;
3. Les ressources et activités ci-après sont nécessaires en 2022 pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 9, 10 et 12 de la résolution, concernant la Commission internationale d'experts des droits de l'homme :

Commission internationale d'experts des droits de l'homme

- a) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour un secrétariat composé de 20 personnes chargé d'appuyer les travaux de la Commission, qui sera basé principalement à Entebbe (Ouganda) :

Nombre et classe	Titre fonctionnel	Nombre de mois
		2022
1 P-5	Spécialiste des droits humains (hors classe) [Coordonnateur(trice)]	9
1 P-4	Spécialiste des droits humains (Chef des enquêtes)	9
1 P-4	Conseiller(ère) juridique	9
1 P-4	Spécialiste des droits humains (analyste/administrateur(trice) chargé(e) des rapports)	9
1 P-4	Conseiller(ère) pour les questions de genre et pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre	9
1 P-4	Pathologiste légiste	4
1 P-4	Conseiller(ère) militaire	4
1 P-4	Conseiller(ère) (médias)	3
2 P-3	Spécialistes des droits humains [enquêteurs(trices)]	7
1 P-3	Enquêteur(trice) en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre	7
1 P-3	Spécialiste des droits humains (protection des victimes)	7
1 P-3	Spécialiste des informations et des éléments de preuve	9
1 P-3	Agent(e) responsable de la sécurité	7
1 P-3	Spécialiste de la gestion de programme	9
1 P-2	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	9
3 P-2	Interprètes/traducteurs(trices)	7
1 agent(e) des services généraux (Autres classes)	Assistant(e) (programmes)	9

i) Un(e) spécialiste des droits humains (hors classe) (P-5), dont le (la) titulaire exercera les fonctions de coordonnateur(trice) pendant neuf mois, s'acquittant des tâches suivantes : aider les experts à suivre les procédures techniques, opérationnelles et administratives et s'assurer que ces procédures sont respectées ; superviser les travaux du secrétariat et se charger notamment de rationaliser l'organisation du travail, de favoriser le partage d'informations, de veiller au respect du principe de responsabilité et d'assurer la gestion de la performance ; faciliter la communication entre le secrétariat et les autres entités du HCDH, le cas échéant ; veiller à ce que le secrétariat accomplisse les tâches qui lui sont confiées en tenant compte des objectifs stratégiques fixés et dans le respect de la pratique établie en matière d'enquête dans le domaine des droits humains, notamment pour ce qui est de la prise en compte des questions de genre ; superviser les activités visant à établir un plan d'enquête et à fixer les méthodes et outils à utiliser pour analyser et préserver les informations et les éléments de preuve recueillis ; coordonner les activités d'enquête, de préservation des données et de communication de l'information des membres du secrétariat ; superviser l'élaboration de plans visant à garantir que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger les victimes et les témoins et que les personnes survivantes bénéficient de services d'orientation efficaces, lorsque c'est possible ; accompagner les experts lors de missions ; servir de principal(e) interlocuteur(trice) des porteurs de devoirs, des États Membres, des organismes des Nations Unies, des médias et des autres parties prenantes pour les questions opérationnelles et techniques ; veiller à la prise en compte des questions de genre, notamment dans le plan d'enquête, lors des entretiens avec les victimes et dans le cadre de la collecte et de la préservation des éléments de preuve, de l'analyse et de la rédaction de rapports ; être responsable en dernier ressort de la qualité des rapports et de leur remise en temps et en heure ainsi que

des activités de préservation ; se concerter avec le (la) coordonnateur(trice) chargé(e) de la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité au sujet des besoins en matière de sécurité et tenir les experts et le personnel du secrétariat informés de ces questions ; gérer le budget et les finances du secrétariat et soumettre au Haut-Commissariat et à d'autres entités des Nations Unies les rapports périodiques voulus portant sur les questions opérationnelles, financières et administratives ;

ii) Un(e) spécialiste des droits humains (Chef des enquêtes) (P-4), pour neuf mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : gérer les activités courantes du Groupe d'enquête ; être le (la) premier(ère) notateur(trice) de l'équipe de spécialistes des droits humains et enquêteurs et d'autres personnes ; établir des plans d'enquête, de collecte d'informations et d'opérations conformément à la pratique établie du Haut-Commissariat, notamment pour ce qui est de la prise en compte des questions de genre ; adapter les méthodes et les outils employés pour recueillir et traiter toutes les données ; superviser, orienter et mener des entretiens et d'autres activités de collecte d'informations (en veillant à ce que les personnes concernées aient dûment donné leur consentement par écrit en toute connaissance de cause) ; contrôler toutes les contributions des membres de l'équipe d'enquête et veiller à ce que les critères de qualité les plus stricts soient appliqués en matière d'enquête, d'analyse, de vérification et de préservation des éléments de preuves, et à ce que les conclusions et les recommandations incorporées au rapport final soient inattaquables ; assurer ou superviser l'élaboration des plans afin de garantir que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger les victimes et les témoins et que des services d'orientation efficaces soient répertoriés et proposés aux personnes survivantes et à d'autres, le cas échéant ; organiser des missions sur les lieux de commission des violations et ailleurs s'il y a lieu, et y participer ; coordonner la rédaction d'analyses internes et contribuer à l'établissement des rapports publics de l'équipe ; veiller à ce que les informations et les données soient traitées comme il se doit, stockées de manière sécurisée et conservées conformément aux méthodes de travail et aux procédures du Haut-Commissariat, à l'aide des outils que celui-ci a adoptés ;

iii) Un(e) conseiller(ère) juridique (P-4), pour neuf mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : conseiller le personnel du secrétariat sur les questions relatives au cadre et aux normes juridiques applicables à la situation considérée en matière des droits humains ; effectuer des analyses et des recherches sur différentes questions d'ordre juridique relatives à l'enquête et contribuer à l'établissement d'un plan d'enquête ; donner des conseils sur diverses questions d'ordre juridique et aider à l'établissement d'avis juridiques, de mémorandums et d'autres documents d'information destinés aux membres du secrétariat ; conseiller le secrétariat sur les questions de justice transitionnelle, notamment en ce qui concerne l'établissement des responsabilités, la réconciliation et l'apaisement ; veiller à ce que tous les documents établis par le secrétariat, notamment les rapports et autres textes et les communiqués de presse, soient exacts d'un point de vue juridique ; émettre des avis juridiques sur les informations recueillies, donner des avis sur les critères d'établissement des preuves et fournir des conseils en vue d'établir les responsabilités et, dans la mesure du possible, d'identifier les personnes responsables des violations ; de cerner les tendances et constantes pour ce qui est des violations des droits humains et atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ; définir les axes juridiques du rapport de la Commission, rédiger les analyses juridiques figurant dans ce rapport et veiller à ce que les constatations, conclusions et

recommandations soient conformes au mandat de la mission, au droit applicable et aux informations recueillies ; veiller à ce que l'analyse et l'appréciation juridiques des résultats de l'enquête tiennent compte des questions de genre et reflètent la dimension sexiste des violations et les incidences différentes que celles-ci peuvent avoir en fonction du genre des victimes ; conseiller le (la) Coordonnateur(trice) et le secrétariat au sujet des conclusions juridiques et se pencher sur les recommandations qu'il serait envisageable de faire, notamment en ce qui concerne les mesures visant à lutter contre l'impunité. Le (la) Conseiller(ère) juridique dirigera également le travail de préservation des éléments de preuves ;

iv) Un(e) spécialiste des droits humains (analyste/administrateur(trice) chargé(e) des rapports) (P-4), pour neuf mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : examiner et analyser les informations recueillies et conseiller les membres du secrétariat sur la manière de combler les lacunes et de suivre les pistes ; travailler en étroite coordination avec le (la) Conseiller(ère) juridique pour veiller à ce que les informations recueillies correspondent aux éléments juridiques requis ; travailler en étroite coordination avec le (la) Conseiller(ère) pour les questions de genre et pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre pour veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte dans le cadre des enquêtes, des analyses et de la rédaction des rapports, notamment en ce qui concerne les incidences des violations en fonction du genre des victimes ; établir des documents d'analyse selon les besoins ; veiller à ce que les informations recueillies soient dûment étayées, conformément à la pratique établie du Haut-Commissariat ; aider à tirer des conclusions des analyses ; contribuer à l'établissement et à la mise en place d'un système de gestion des éléments de preuve, le but étant de faire en sorte que les différents organes chargés par la suite d'établir les responsabilités utilisent efficacement les informations recueillies ; procéder à l'analyse des informations recueillies, pour faire en sorte que les différents organes chargés par la suite d'établir les responsabilités utilisent efficacement ces informations, notamment pour recenser les lacunes et de nouvelles pistes d'enquête probables ;

v) Un(e) conseiller(ère) pour les questions de genre/conseille(ère) pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre (P-4) détaché(e) par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), pour neuf mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : informer le personnel du secrétariat des dimensions de genre des violations des droits humains et des atteintes à ces droits en effectuant des analyses des questions de genre et en assurant des activités de formation, pour faire en sorte que ces questions soient prises en compte dans l'ensemble des activités ; recueillir des informations sur les questions relatives aux droits humains des femmes et sur les questions de genre directement liées au mandat ; veiller à ce que les informations, les analyses et les rapports, notamment sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations des droits humains fondées sur le genre, soient dûment étayés, collectés et préservés, et veiller à ce que l'incidence des violations en fonction du genre soit évaluée, constatée, analysée et signalée par l'ensemble du personnel du secrétariat ; mener des entretiens et des activités de collecte de preuves ou aider le secrétariat à les mener, en veillant à ce que les mesures de protection et de confidentialité nécessaires pour les témoins et les victimes tiennent compte des questions de genre ; faire des recommandations et donner des conseils concernant les services d'orientation tenant compte des questions de genre à l'intention des victimes et des personnes survivantes, conformément à la méthodologie et à la stratégie retenues ainsi qu'à la pratique établie du Haut-Commissariat et dans le plein

respect du principe consistant à ne pas nuire ; conseiller le personnel du secrétariat sur la prise en compte des questions de genre dans le cadre de la collecte d'informations, y compris des entretiens, des arrangements en matière de sécurité, de la protection des témoins et des victimes et du traitement sûr des informations et des données ; participer à des missions sur le terrain afin de collecter des informations ; contribuer à l'établissement et à la présentation en temps voulu de documents d'analyse et du rapport final, en veillant à ce que les conclusions, les analyses juridiques et les recommandations qui y sont formulées tiennent compte des questions de genre, et veiller à ce que le langage employé dans ces documents tienne compte des questions de genre ; faire des suggestions quant aux recommandations prioritaires qui pourraient être incluses dans le rapport final s'agissant de la prise en compte des questions de genre, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et fondée sur le genre, les dimensions de genre du conflit et les droits et la participation des femmes ;

vi) Un(e) pathologiste légiste (P-4) pour quatre mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : analyser les violations et les lieux des faits ainsi que les photos, les vidéos et autres éléments recueillis afin de déterminer quelles sont les causes probables des blessures faites aux personnes ou du décès des personnes ; présenter une reconstitution possible des faits et donner des avis et rédiger des rapports sur des questions médico-légales concernant la cause et les circonstances des blessures faites aux personnes ou du décès des personnes, et le sexe et l'âge approximatif des victimes, ainsi que l'ampleur et la cause du préjudice, notamment dans les cas de violence sexuelle ou fondée sur le genre, y compris le préjudice psychosocial ; se rendre sur les lieux où des violations ont été commises et sur les lieux des faits et recueillir des preuves scientifiques ; donner des conseils sur la préservation des preuves scientifiques ; recueillir et analyser des preuves scientifiques et des documents médicaux ; contribuer à l'élaboration des rapports de la Commission, le cas échéant ;

vii) Un(e) conseiller(ère) militaire (P-4) pour quatre mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : recueillir et analyser des informations de manière à pouvoir élaborer une meilleure vue d'ensemble des questions relatives au secteur de la sécurité, à la police et à l'armée ; recueillir et analyser des informations, produire des cartes et des analyses des institutions de sécurité de l'État et de la structure des groupes armés, de la chaîne de commandement de facto et de jure, des mouvements de troupes et des relations entre les institutions de sécurité et les autres institutions de l'État ; présenter une évaluation des conditions opérationnelles dans lesquelles évoluent les forces de sécurité et les autres forces ; assurer un suivi poussé d'affaires particulières signalées par la Commission ; recueillir et analyser des informations afin d'identifier les unités ou troupes (étatiques ou non) et les commandants déployés lors d'événements clefs et aider à identifier les personnes et les unités qui seraient responsables de violations ; donner des conseils sur les procédures et méthodes militaires, notamment sur les questions relatives à la balistique, aux armes et aux véhicules et aéronefs militaires ; selon les instructions du (de la) Coordonnateur(trice), établir les liens voulus avec les agents des forces de l'ordre, selon les besoins ;

viii) Un(e) conseiller(ère) (médias) (P-4) pour trois mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation tenant compte des questions de genre, avec le (la) Coordonnateur(trice) et les experts ; répondre aux demandes de renseignements des médias ; accompagner les experts lors des missions au Soudan et lors de la présentation du rapport au Conseil ; mener des activités visant à faire connaître les grandes étapes des travaux engagés ; assurer la liaison avec les médias internationaux et régionaux basés en Éthiopie ou dont les activités portent sur ce pays ;

ix) Deux spécialistes des droits humains [enquêteurs(trices)] (P-3), pour sept mois, qui s'acquitteront des tâches suivantes : rechercher, recueillir et analyser des informations et des documents portant sur des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que du droit international des réfugiés lorsque le mandat l'exige et, sous l'égide du (de la) Chef des enquêtes, faire des propositions concernant les méthodes et outils de collecte d'informations ; assurer en temps voulu le suivi des tendances et constantes en matière de violations ; mener des activités de collecte d'informations, dont des entretiens avec des victimes et des témoins, afin de recueillir des renseignements et d'établir le bien-fondé des allégations de violations du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire ou du droit international des réfugiés, selon les dispositions du mandat ; travailler avec des outils de surveillance et de cartographie et évaluer l'authenticité des données et des témoignages collectés ; identifier les auteurs présumés de violations à l'aide des méthodes de collecte d'informations appliquées par le Haut-Commissariat ; organiser des missions sur les lieux de commission des violations et ailleurs s'il y a lieu, et y participer ; veiller à ce que toutes les mesures possibles soient prises afin d'assurer la protection des victimes et des témoins qui coopéreront avec la Commission ; respecter le principe consistant à ne pas nuire en s'assurant que les personnes survivantes et les témoins bénéficient de services d'orientation et de mesures de protection efficaces ; veiller à ce que les informations et la documentation relatives à l'enquête soient protégées, stockées et conservées en toute sécurité, conformément aux procédures établies ; procéder à l'analyse préliminaire des informations recueillies et rédiger des documents d'analyse, notamment une analyse des questions de genre ; fournir des contributions aux rapports et rédiger les sections qui concernent leur travail selon les besoins ; veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte et à ce qu'une démarche nuancée en fonction du genre soit suivie à toutes les étapes de l'enquête, de l'analyse et de la rédaction des rapports ;

x) Un(e) enquêteur(trice) spécialisé(e) dans la violence sexuelle et fondée sur le genre (P-3), pour sept mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : rechercher, collecter et analyser des informations et des documents portant sur des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que des questions relevant du droit international des réfugiés, pour ce qui est notamment de la dimension de genre du conflit, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre, selon les exigences du mandat et, sous l'égide du (de la) Chef des enquêtes et du (de la) conseiller(ère) pour les questions de violence sexuelle et fondée sur le genre, faire des propositions concernant les méthodes et outils de collecte d'informations ; assurer en temps voulu le suivi des tendances et constantes en matière de violations ; mener des activités de collecte d'informations, notamment des entretiens avec des victimes et des témoins, ainsi que la collecte, l'analyse et la vérification des informations sur les violations du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés, du droit international humanitaire et du droit pénal international et sur les atteintes à ces droits ; travailler avec des outils de surveillance et de cartographie et évaluer l'authenticité des données et des témoignages collectés ; identifier les auteurs présumés de violations à l'aide des méthodes de collecte d'informations appliquées par le Haut-Commissariat ; donner des conseils sur l'établissement du plan de collecte d'informations relatives à la dimension de genre du conflit et aux questions de violence sexuelle et fondée sur le genre ; organiser des missions sur les lieux de commission des violations et ailleurs s'il y a lieu, et y participer ; veiller à ce que toutes les mesures possibles soient prises afin d'assurer la protection des victimes et des

témoins qui coopèrent avec la Commission, en particulier les femmes et les filles, et faire respecter le principe consistant à ne pas nuire en utilisant efficacement les services d'orientation et les mesures de protection des personnes survivantes et des témoins, en mettant l'accent sur les personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre ; veiller à ce que les informations et la documentation relatives à l'enquête soient protégées, stockées et conservées en toute sécurité, conformément aux procédures établies ; entreprendre l'analyse préliminaire des informations recueillies sur la dimension de genre des violations et du conflit, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et fondée sur le genre et les violations des droits humains des femmes, et rédiger les contributions au rapport final à ce sujet, sous la supervision du (de la) conseiller(ère) pour les questions de genre/conseille(ère) pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre et en étroite coordination avec lui (elle) ; veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte et à ce qu'une démarche nuancée en fonction du genre soit suivie à toutes les étapes de l'enquête, de l'analyse et de la rédaction des rapports, en apportant une contribution aux enquêtes, selon les besoins et à la demande du Chef des enquêtes ;

xi) Un(e) spécialiste des droits humains (protection des victimes) (P-3), pour sept mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : donner des conseils sur l'élaboration et l'application d'une stratégie et de mesures adéquates de protection, de sécurité et d'appui aux victimes et aux témoins ainsi qu'aux autres sources, en veillant particulièrement à ce que les approches soient centrées sur les victimes et tiennent compte des questions de genre ; élaborer des procédures et fournir des conseils s'agissant de l'application du principe consistant à ne pas nuire, notamment en s'assurant que les personnes survivantes et les témoins bénéficient de services d'orientation et de mesures de protection efficaces, en particulier s'agissant des personnes rescapées d'actes de torture ou de violence sexuelle ou fondée sur le genre ; assurer le suivi des atteintes à la protection qui pourraient résulter d'une coopération avec l'enquête et tenir le (la) Coordonnateur(trice) informé(e) ; mener des activités de collecte d'informations, notamment des entretiens avec des victimes et des témoins, et recueillir, analyser et vérifier les exactions et violations commises contre des défenseurs des droits humains, des journalistes et des militants politiques, ainsi que des sources de l'enquête ; assurer en temps voulu le suivi des tendances et constantes en matière de violations, notamment en ce qui concerne l'espace civique et la participation des femmes, y compris dans les mécanismes d'établissement des responsabilités et de justice transitionnelle ; identifier les auteurs présumés de violations à l'aide des méthodes de collecte d'informations appliquées par le Haut-Commissariat ; organiser des missions sur les lieux de commission des violations et ailleurs s'il y a lieu, et y participer ; fournir des contributions aux rapports et rédiger les sections qui concernent leur travail selon les besoins ; veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte et à ce qu'une démarche nuancée en fonction du genre soit suivie à toutes les étapes de l'enquête, de l'analyse et de la rédaction des rapports ;

xii) Un(e) spécialiste des informations et des éléments de preuve (P-3), pour neuf mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : assurer le traitement et la conservation des informations et notamment veiller à la collecte, à la conservation, à l'enregistrement et à la numérisation des documents recueillis et s'assurer qu'ils sont stockés de façon sûre et permanente, veiller à ce que la chaîne de responsabilité et d'intégrité soit respectée, garantir la taxonomie des sources, s'occuper du contrôle des documents et en vérifier l'authenticité ; gérer l'importation des données ainsi que le traitement et l'indexation des documents

enregistrés et alimenter les systèmes d'examen et d'analyse ; établir des procédures efficaces d'examen des informations recueillies ; analyser la structure et la finalité des données collectées, et conseiller le personnel sur les mesures à prendre pour en extraire les informations pertinentes tout en préservant l'intégrité des informations à des fins d'analyse scientifique ; aider le secrétariat à créer et à exécuter des requêtes de recherche afin de relever la documentation présentant un intérêt ;

xiii) Un(e) agent(e) responsable de la sécurité (P-3) pour sept mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : conseiller le (la) Coordonnateur(trice) du secrétariat sur toutes les questions touchant à la sécurité et effectuer une évaluation des risques de sécurité dans tous les sites où l'équipe mènera ses activités ; accompagner l'équipe et les experts pour toutes les visites sur le terrain ; communiquer quotidiennement avec les forces de sécurité locales pour veiller à la fourniture efficace des services de sécurité nécessaires aux activités de l'équipe ; coordonner les services de sécurité dans le cadre des visites sur le terrain des membres de la mission d'enquête ; assurer la liaison entre la Commission et le Département de la sûreté et de la sécurité ;

xiv) Un(e) spécialiste de la gestion de programme (P-3), pour neuf mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : contribuer à la gestion de toutes les questions touchant à la logistique, aux finances et aux ressources humaines ; fournir un appui administratif général aux experts pour tous leurs déplacements et aider le secrétariat dans la préparation, la conduite et le suivi des missions sur le terrain ; aider à la planification et à l'organisation des réunions de l'équipe d'enquête et de réunions de haut niveau à Genève et ailleurs ;

xv) Un(e) spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), pour neuf mois, qui s'acquittera des tâches suivantes : mener des enquêtes numériques sur les allégations de violations et d'exactions conformément au mandat fixé et aux pratiques établies du Haut-Commissariat ; collecter et analyser des informations et des éléments de preuve au format électronique ou numérique, provenant aussi des réseaux sociaux, et aider à évaluer la crédibilité et la fiabilité des données recueillies ; analyser et authentifier les contenus des sources ouvertes (audio, images, vidéos et localisation géographique), notamment les analyses scientifiques, et consigner les résultats ; aider aux travaux d'analyse menés dans le cadre des enquêtes et à la conservation des données numériques conformément aux normes et aux protocoles applicables aux éléments de preuve ; fournir des conseils et un appui pour ce qui est de l'utilisation des données provenant de sources ouvertes dans le cadre des enquêtes, des analyses et des rapports et faciliter la compréhension des éléments de preuve numériques ; proposer l'utilisation d'outils permettant d'analyser des jeux de données complexes et de les présenter de manière compréhensible pour les enquêtes et les exposés ; prendre en compte les questions de genre tout au long du processus et suggérer des approches nouvelles pour traiter les aspects et les préjugés liés au genre dans les enquêtes reposant sur des sources ouvertes et veiller à ce que les informations et la documentation relatives aux enquêtes soient gérées, stockées et conservées en toute sécurité, conformément aux procédures qui seront établies ;

xvi) Trois interprètes/traducteurs(trices) pour le tigrinya et l'amharique (P-2), pour sept mois, qui s'acquitteront des tâches suivantes : assurer l'interprétation et la traduction, selon les besoins, du tigrinya et de l'amharique vers l'anglais et vice versa, et accompagner les missions sur le terrain ; assurer une interprétation simultanée précise à partir du tigrinya et de l'amharique vers l'anglais et vice versa des témoignages oraux, y compris ceux donnés par des moyens de

communication à distance ; maintenir la stricte confidentialité des informations ; accomplir toutes autres tâches requises, notamment intégrer une perspective de genre, en particulier en utilisant un langage qui tienne compte des questions de genre et en aidant à établir efficacement des preuves documentaires tenant compte des questions de genre pour les cas de violence sexuelle ou fondée sur le genre ;

xvii) Un(e) assistant(e) (programmes) [agent(e) des services généraux (autre classe)] pour neuf mois, qui sera chargé(e) d'apporter une aide pour les tâches administratives, de fournir une assistance administrative générale aux membres du personnel et aux experts et de mettre en forme les rapports officiels ;

b) Voyages des trois experts des droits humains (commissaires) :

i) Un voyage de cinq jours à Genève en vue de leur participation à des séances d'information et à des réunions, notamment des réunions avec la Haute-Commissaire, le Président du Conseil et les représentants des pays concernés, des organismes des Nations Unies concernés et des organisations non gouvernementales ;

ii) Un voyage de 12 jours au Soudan pour une mission d'établissement des faits, comprenant notamment des entretiens et des réunions avec toutes les parties concernées, y compris les autorités compétentes, les représentants des organismes des Nations Unies et de la société civile, les victimes et les témoins ;

iii) Un voyage de quatre jours à Genève consacré à la présentation d'un compte rendu oral à la cinquantième session du Conseil ;

iv) Un voyage de 12 jours à Entebbe, consacré à l'établissement du rapport avec le secrétariat ;

v) Un voyage de cinq jours à Genève, consacré à la présentation du rapport à la cinquante et unième session du Conseil ;

vi) Un voyage de cinq jours à New York en vue de leur participation à un dialogue pendant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale ;

c) Voyages du personnel :

i) Un voyage de cinq jours à Genève effectué par le (la) Coordonnateur(trice), qui accompagnera et appuiera les trois experts pendant les séances d'information et les réunions, notamment les réunions avec la Haute-Commissaire, le Président du Conseil et les représentants des pays concernés, des organismes des Nations Unies concernés et des organisations non gouvernementales ;

ii) Un voyage de 12 jours au Soudan effectué par le (la) Coordonnateur(trice) pour accompagner et appuyer les trois experts pendant la mission d'établissement des faits ;

iii) Un voyage de quatre jours à Genève effectué par le (la) Coordonnateur(trice) pour accompagner et appuyer les trois experts lors du compte rendu oral qu'ils feront à la cinquantième session du Conseil ;

iv) Un voyage de cinq jours à Genève effectués par le (la) Coordonnateur(trice) et le (la) conseiller(ère) juridique pour accompagner et appuyer les trois experts lors de la présentation du rapport à la cinquante et unième session du Conseil ;

v) Un voyage de cinq jours à New York effectué par le (la) Coordonnateur(trice) et le (la) conseiller(ère) juridique pour accompagner et

appuyer les trois experts lors de leur participation au dialogue qui se tiendra pendant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale ;

vi) Quatre voyages de 12 jours au Soudan effectués par six membres du secrétariat de la Commission pour des missions d'établissement des faits, comprenant notamment des entretiens et des réunions avec des victimes et des témoins et des représentants des organismes des Nations Unies ;

vii) Deux voyages de 12 jours dans d'autres pays de la région où se trouvent des réfugiés éthiopiens (éventuellement le Kenya et Djibouti) effectués par cinq membres du secrétariat de la Commission pour mener des entretiens et rencontrer des victimes et des témoins ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies ;

viii) Un voyage de cinq jours à Entebbe effectué par un(e) logisticien(ne) pour faciliter la création du bureau de la Commission ;

ix) Un voyage de 5 jours à Genève effectué par trois membres du secrétariat de la Commission pour participer à la formation initiale du secrétariat ;

d) Dépenses de fonctionnement, dont :

i) Bureaux à Entebbe pour le secrétariat de la Commission, y compris les fournitures de bureau, le matériel informatique et le matériel de communication, les licences et les fournitures et services divers ;

ii) Matériel de sécurité et de sûreté et fournitures d'urgence ;

iii) Location de véhicules, y compris les chauffeurs pendant les missions d'enquête pour les entretiens avec les témoins et les victimes ;

iv) Séances de formation à la sécurité et à la sûreté en mission ;

e) Voyages des témoins ;

f) Services de documentation pour la traduction du rapport de la Commission.

Tableau 1

Ressources nécessaires à l'application de la résolution S-33/1 (Commission)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Ressources prévues au budget de 2022</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2022</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Documentation d'avant-session	34 800	–	34 800
Total partiel (chapitre 2)	34 800	–	34 800
Chapitre 24 (Droits humains)			
Autres dépenses de personnel	1 716 600	–	1 716 600
Voyages des représentants	145 400	–	145 400
Voyages du personnel	167 600	–	167 600
Services contractuels	72 700	–	72 700
Frais généraux de fonctionnement	229 200	–	229 200
Fournitures et accessoires	4 200	–	4 200

	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Ressources prévues au budget de 2022</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2022</i>
Mobilier et matériel	65 000	–	65 000
Bourses, subventions et contributions (pour les participants aux réunions et les témoins)	31 800	–	31 800
Total partiel (chapitre 24)	2 432 500	–	2 432 500
Total	2 467 300	–	2 467 300

4. Les ressources correspondantes n'ont pas été prévues dans le budget-programme pour 2022. **Il faudra donc prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 2 467 300 dollars, à raison de 34 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 2 432 500 dollars au chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2022, pour exécuter les activités prescrites aux paragraphes 9, 10 et 12 de la résolution.**

Assistance technique, notamment en matière de justice transitionnelle

5. Les ressources et activités ci-après seraient nécessaires en 2022 pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 11 et 12 de la résolution, concernant l'assistance technique, dont un élément supplémentaire de justice transitionnelle :

a) Personnel temporaire (autres que pour les réunions) de classe P-4 possédant des compétences spécialisées en justice transitionnelle, qui aurait pour tâche de fournir, pendant neuf mois, à Addis-Abeba, une assistance technique à diverses institutions nationales, notamment l'équipe spéciale interministérielle sur la justice transitionnelle et l'application du principe de responsabilité et la Commission éthiopienne des droits de l'homme ;

b) Consultant(e)s de classe P-4, chargé(e)s de dresser pendant six mois, à Addis Abeba, un état des lieux législatif et institutionnel à l'appui des travaux de l'équipe spéciale interministérielle sur la justice transitionnelle et l'application du principe de responsabilité ;

c) Un voyage de trois jours de trois experts et de 200 participants à Addis Abeba pour un forum national de consultation sur la justice transitionnelle inclusive ;

d) Frais afférents aux réunions et services d'interprétation en anglais/tigrinya et anglais/amharique pour le forum.

Tableau 2
Ressources nécessaires à l'application de la résolution S-33/1
(assistance technique : justice transitionnelle)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Ressources prévues au budget de 2022</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2022</i>
Chapitre 24 (Droits humains)			
Autres dépenses de personnel	167 200	–	167 200
Consultants	62 000	–	62 000
Services contractuels	21 000	–	21 000
Subventions et contributions	107 400	–	107 400
Total	357 600	–	357 600

6. Les ressources correspondantes n'ont pas été prévues dans le budget-programme pour 2022. **Il faudra donc prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 357 600 dollars au chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2022, pour exécuter les activités prescrites aux paragraphes 11 et 12 de la résolution.**

7. Le montant total des ressources supplémentaires nécessaires à l'exécution des activités prescrites par la résolution S-33/1 s'élève à 2 824 900 dollars, auquel s'ajoute un montant de 230 200 dollars au titre des contributions du personnel (voir le tableau 3).

Tableau 3
Ressources nécessaires à l'application de la résolution S-33/1 (total, contributions du personnel incluses)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Ressources prévues au budget de 2022</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2022</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Commission d'experts des droits de l'homme	34 800	–	34 800
Total partiel (chapitre 2)	34 800	–	34 800
Chapitre 24 (Droits humains)			
Commission d'experts des droits de l'homme	2 432 500	–	2 432 500
Assistance technique : justice transitionnelle	357 600	–	357 600
Total partiel (chapitre 24)	2 790 100	–	2 790 100
Total (hors contributions du personnel)	2 824 900	–	2 824 900
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	230 200	–	230 200
Total (contributions du personnel incluses)	3 055 100	–	3 055 100

III. Conclusion et décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

8. L'Assemblée générale est invitée à :

a) approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 2 824 900 dollars dans le budget-programme pour 2022, à prélever sur le fonds de réserve, dont :

i) 34 800 dollars au Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;

ii) 2 790 100 dollars au chapitre 24 (Droits humains) ;

b) approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 230 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022, qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
